

Annexe à la délibération DCS n° 2014-10 du 03/03/14

REPUBLIQUE FRANÇAISE
19 03 14

SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : **25840315300012**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget SMBVA

ANNEE 2014

Code INSEE 84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP 2014
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	290 060
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	96,80	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉCETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	715 212,66	715 212,66
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	715 212,66	715 212,66

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	244 788,69	220 752,28
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 24 036,41
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	244 788,69	244 788,69

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	960 001,35	960 001,35
--	---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	102 168,00	0,00	102 110,00		102 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 600,00	0,00	186 375,00		186 375,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	207 012,04	0,00	204 600,00		204 600,00
Total des dépenses de gestion courante		490 780,04	0,00	493 085,00		493 085,00
66	Charges financières	16 176,46	0,00	16 283,53		16 283,53
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		506 956,50	0,00	509 368,53		509 368,53
023	Virement à la section d'investissement (5)			80 792,28		80 792,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	112 265,03		125 051,85		125 051,85
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		112 265,03		205 844,13		205 844,13
TOTAL		619 221,53	0,00	715 212,66		715 212,66

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

715 212,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	585 225,59	0,00	676 015,66		676 015,66
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		585 225,59	0,00	676 015,66		676 015,66
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		585 225,59	0,00	676 015,66		676 015,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	27 969,00		39 197,00		39 197,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 969,00		39 197,00		39 197,00
TOTAL		613 194,59	0,00	715 212,66		715 212,66

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

715 212,66

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

166 647,13

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	165 300,00	0,00	156 900,00		156 900,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 590,49	0,00	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	169 890,49	0,00	161 900,00		161 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 323,36	0,00	43 691,69		43 691,69
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	32 323,36	0,00	43 691,69		43 691,69
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	202 213,85	0,00	205 591,69		205 591,69
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	27 969,00		39 197,00		39 197,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 969,00		39 197,00		39 197,00
	TOTAL	230 182,85	0,00	244 788,69		244 788,69

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	137 500,00	0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	14 908,15		14 908,15
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	14 908,15		14 908,15
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	137 500,00	0,00	14 908,15		14 908,15
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			80 792,28		80 792,28
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	112 265,03		125 051,85		125 051,85
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	112 265,03		205 844,13		205 844,13
	TOTAL	249 765,03	0,00	220 752,28		220 752,28

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

24 036,41

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

166 647,13

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	102 110,00		102 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 375,00		186 375,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	204 600,00		204 600,00
66	Charges financières	16 283,53	0,00	16 283,53
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	125 051,85	125 051,85
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		80 792,28	80 792,28
	Dépenses de fonctionnement - Total	509 368,53	205 844,13	715 212,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

715 212,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 197,00	39 197,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	43 691,69	0,00	43 691,69
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	156 900,00	0,00	156 900,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	205 591,69	39 197,00	244 788,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	676 015,66		676 015,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 197,00	39 197,00
	Recettes de fonctionnement - Total	676 015,66	39 197,00	715 212,66

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

715 212,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		125 051,85	125 051,85
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		80 792,28	80 792,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	205 844,13	205 844,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

24 036,41

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

14 908,15

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET.

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	102 168,00	102 110,00	
60622	Carburants	1 820,00	1 800,00	
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	150,00	
6064	Fournitures administratives	4 150,00	4 150,00	
611	Contrats de prestations de services		200,00	
6132	Locations immobilières	19 400,00	20 000,00	
6135	Locations mobilières	14 000,00	14 000,00	
61522	Bâtiments	4 600,00	0,00	
61551	Matériel roulant	500,00	500,00	
6156	Maintenance	12 750,00	14 000,00	
616	Primes d'assurances	11 000,00	14 000,00	
6182	Documentation générale et technique	900,00	1 200,00	
6184	Versements à des organismes de formation		500,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	3 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	440,00	460,00	
6226	Honoraires	7 300,00	10 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 650,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	200,00	
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 500,00	
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	750,00	
6256	Missions	1 500,00	2 500,00	
6257	Réceptions	2 000,00	2 500,00	
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 600,00	
6262	Frais de télécommunications	3 450,00	3 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	3 608,00	2 500,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 100,00	
62878	A d'autres organismes	3 500,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	400,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 600,00	186 375,00	
6218	Autre personnel extérieur	12 300,00	13 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90,00	100,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 400,00	1 500,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	250,00	275,00	
64111	Rémunération principale	80 000,00	80 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 850,00	2 900,00	
64118	Autres indemnités	42 900,00	45 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 700,00	14 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	24 500,00	25 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	360,00	500,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 610,00	1 500,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	400,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	820,00	850,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	420,00	450,00	
6478	Autres charges sociales diverses		400,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	207 012,04	204 600,00	
6531	Indemnités	102 512,04	105 000,00	
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	
6533	Cotisations de retraite	7 400,00	7 500,00	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	2 500,00	2 500,00	
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	60 000,00	55 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		490 780,04	493 085,00	
66	Charges financières (b)	16 176,46	16 283,53	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 176,46	14 141,54	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	1 500,00	-358,01	

III - VOTE DU BUDGET.

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	2 500,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		506 956,50	509 368,53	
023	Virement à la section d'investissement		80 792,28	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	112 265,03	125 051,85	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	112 265,03	125 051,85	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		112 265,03	205 844,13	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		112 265,03	205 844,13	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		619 221,53	715 212,66	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

715 212,66

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 308,30
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 666,31
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-358,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET..

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	585 225,59	676 015,66	
74751	GFP de rattachement	585 225,59	676 015,66	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		585 225,59	676 015,66	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		585 225,59	676 015,66	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	27 969,00	39 197,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	27 969,00	39 197,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 969,00	39 197,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		613 194,59	715 212,66	

+	
RESTES A REALISER 2013 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	715 212,66

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET..

III

SECTION D'INVESTISSEMENT.. DETAIL DES DEPENSES..

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	165 300,00	156 900,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad:	155 300,00	156 400,00	
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires		500,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 590,49	5 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 590,49	3 000,00	
2184	Mobilier	1 000,00	1 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		169 890,49	161 900,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	32 323,36	43 691,69	
1641	Emprunts en euros	32 323,36	43 691,69	
Total des dépenses financières		32 323,36	43 691,69	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		202 213,85	205 591,69	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	27 969,00	39 197,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	27 969,00	39 197,00	
13911	Etat et établissements nationaux	21 219,00	25 832,00	
13912	Régions	3 750,00	7 917,00	
13913	Départements	3 000,00	5 448,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		27 969,00	39 197,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		230 182,85	244 788,69	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET..

III

SECTION D'INVESTISSEMENT.. DETAIL DES RECETTES..

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	0,00	
1312	Régions	37 500,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	137 500,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		14 908,15	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		14 908,15	
	Total des recettes financières		14 908,15	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	137 500,00	14 908,15	
021	Virement de la section de fonctionnement		80 792,28	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	112 265,03	125 051,85	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	78 390,01	101 358,01	
28031	Amortissements des frais d'études	21 928,00	19 768,00	
28051	Concessions et droits similaires	7 635,72	191,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 859,30	2 092,68	
28184	Mobilier	1 452,00	1 642,16	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	112 265,03	205 844,13	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	112 265,03	205 844,13	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	249 765,03	220 752,28	

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

24 036,41

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 788,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES: OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° LIBELLE : ...
 POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	IV - ANNEXES										TOTAL	
	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,		9 Action économique
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	205 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 591,69
Equipements municipaux (2)		161 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 900,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	233 758,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 758,69
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	233 758,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 758,69
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	14 908,15	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 008,00
RAR N-1 et reports	24 036,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 036,41
Total cumulé recettes d'investissement	38 944,56	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 044,41
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	584 468,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 468,38
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	584 468,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 468,38
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	676 015,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	676 015,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	233 758,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 758,69
	Dépenses réelles	0,00	205 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 591,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 691,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 691,69
1641	Emprunts en euros	0,00	43 691,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 691,69
20	Immobilisations incorporelles	0,00	156 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 900,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	156 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 400,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	Dépenses d'ordre	0,00	28 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 167,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	28 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 167,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	21 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 219,00
13912	Régions	0,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
13913	Départements	0,00	3 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 196,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	38 944,56	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 044,41
	Recettes réelles	38 944,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 944,56
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	24 036,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 036,41
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 036,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 036,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 908,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 908,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 908,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 908,15
	Recettes d'ordre	0,00	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 099,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 099,85
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	62 839,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 839,01
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	8 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 499,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 092,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 092,68

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28184	Mobilier	0,00	1 478,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478,16

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses réelles													
011	Charges à caractère général	0,00	584 468,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 468,38
60622	Carburants	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6132	Locations immobilières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00
6226	Honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6256	Missions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6257	Réceptions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	166 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 375,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6336	Colisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64111	Rémunération principale	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
64118	Autres indemnités	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	204 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 600,00
6531	Indemnités	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
6532	Frais de mission	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	Charges financières	0,00	16 283,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 283,53
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	14 141,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 141,54
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-358,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-358,01
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Dépenses d'ordre		0,00	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 099,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 099,85
6811	Dotations aux amort. des immos incorporées et corpore	0,00	75 099,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 099,85

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66
Recettes réelles		0,00	676 015,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66
74	Dotations, subventions et participations	0,00	676 015,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66
74751	GFP de rattachement	0,00	676 015,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 015,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	233 758,69	233 758,69
Dépenses de l'exercice	0,00	233 758,69	233 758,69
Non individualisées en opérations	0,00	233 758,69	233 758,69
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	28 167,00	28 167,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 691,69	43 691,69
20 Immobilisations incorporelles	0,00	156 900,00	156 900,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
RECETTES TOTALES (2)	38 944,56	75 099,85	114 044,41
Recettes de l'exercice	14 908,15	75 099,85	90 008,00
Non affectées aux opérations	14 908,15	75 099,85	90 008,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	75 099,85	75 099,85
10 Dotations, fonds divers et réserves	14 908,15	0,00	14 908,15
Restes à réaliser - reports	24 036,41	0,00	24 036,41
Non affectées aux opérations	24 036,41	0,00	24 036,41
001 Solde d'exécution de la section d'investis	24 036,41	0,00	24 036,41

Sous-fonction 02	
020	Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (2)	233 758,69
Dépenses de l'exercice	233 758,69
Non individualisées en opérations	233 758,69
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	28 167,00
16 Emprunts et dettes assimilées	43 691,69
20 Immobilisations incorporelles	156 900,00
21 Immobilisations corporelles	5 000,00
RECETTES TOTALES (2)	75 099,85
Recettes de l'exercice	75 099,85

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<p>IV - ANNEXES</p> <p>ELEMENTS DU BILAN</p> <p>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</p> <p>DETAIL INVESTISSEMENT</p>	<p>IV</p> <p>A1.2</p>
---	-----------------------

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la	
Non affectées aux opérations	75 099,85
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	75 099,85
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00
Non affectées aux opérations	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

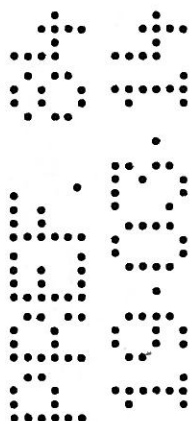
IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

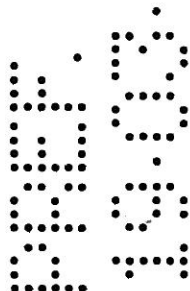
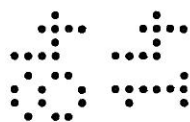


(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type de l'indice (4)	Durée du contrat (5)	Durée des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
A												
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat												
18335/001/000	SOCIETE GENERALE	120 000,00	88 421,05	1	9,83		0,00 0		3,27807	2 890,13	0,00	22,20%
A29110TQ	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	85 000,00	77 799,47	1	15,17		0,00 0		4,67893	3 481,10	0,00	19,54%
A29120W6	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	102 500,00	95 992,78	1	10,17		0,00 0		3,62178	3 252,46	0,00	24,11%
A29130JK	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	100 000,00	100 000,00	1	10,00		0,00 0		2,97	3 261,75	0,00	25,11%
MON248795EUR/02	Caisse Française de Financement Local	90 000,00	36 000,00	1	10,08		0,00 0		4,67217	1 556,10	0,00	9,04%
TOTAL A		497 500,00	398 213,30							14 441,54	0,00	100,00%
Barrière simple B												
Option d'échange C												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé												
D												
E												
Autres types de structures F												
TOTAL GENERAL		497 500,00	398 213,30							14 441,54	0,00	100%

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					497 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					497 500,00									
MON248795EUR/02	Caisse Française de Financement Local	17/07/2007		01/03/2008	90 000,00	F		4.55	4.67217		S	X	N	A-1
18335/001/000	SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	120 000,00	F		3.39	3.27807		S	X	N	A-1
A29110TQ	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/06/2012	85 000,00	F		4.57	4.67893		T	X	N	A-1
A29120WG	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	102 500,00	F		3.51	3.62178		T	X	N	A-1
A29130JK	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	05/08/2013		25/08/2014	100 000,00	F		2.97	2.97		A	C	O	A-1
Total général					497 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.4

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)	Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)			Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts après d'établissement de crédit (Total)		0,00		398 213,30					0,00	43 691,69	14 441,54	2 313,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		398 213,30					0,00	43 691,69	14 441,54	2 313,21
MON248795EUR/02		0,00		36 000,00	3,67	F	4,67217		0,00	9 000,00	1 556,10	411,77
18335/001/000	N	0,00		88 421,05	6,75	F	3,27807		0,00	12 631,58	2 890,13	591,28
A29110TQ	N	0,00		77 799,47	13,17	F	4,67893		0,00	4 379,10	3 481,10	55,92
A29120W6	N	0,00		95 992,78	9,08	F	3,62178		0,00	8 945,90	3 252,46	305,54
A29130JK	N	0,00		100 000,00	9,58	F	2,97		0,00	8 735,11	3 261,75	948,70
Total général		0,00		398 213,30					0,00	43 691,69	14 441,54	2 313,21

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV
A2.5

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (4)						Taux (6)	Index (7)	Taux (6)	Index (7)		en intérêts (10)	en capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6

Emprunt couvert (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles						
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Total												Type de taux de référence (5)	Index de référence (2)				

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunt couvert (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (3)	
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768		
Total						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.7

CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (66115)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie	13/01/2014	200 000,00	175 000,00	2 012,99	175 000,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	175 000,00	2 012,99	175 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES

IV

A2.8

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURE.(1)

Indice sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5 100,00% 398 213,30					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.9

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Ct initial	Ct renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Ct initial	Ct renégocié (5)	Ct initial			Ct renégocié	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point, de pourcentage).

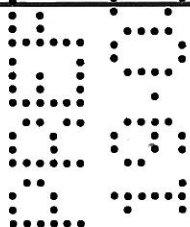
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008



IV - ANNEXES

IV

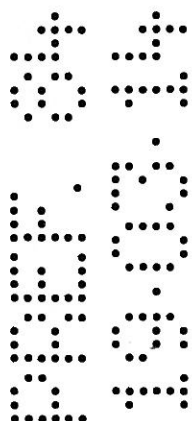
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)



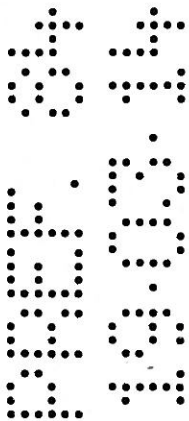
IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner



(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		60 292,36	0,00	82 888,69	I 82 888,69
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		60 292,36	0,00	82 888,69	II 82 888,69
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	32 323,36	0,00	43 691,69	43 691,69
1641	Emprunts en euros	32 323,36	0,00	43 691,69	43 691,69
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
020	Dépenses imprévues (investissement)				
<i>Transferts entre sections = C+D</i>		<i>27 969,00</i>		<i>39 197,00</i>	<i>39 197,00</i>
<i>Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)</i>		<i>27 969,00</i>		<i>39 197,00</i>	<i>39 197,00</i>
13911	Etat et établissements nationaux	21 219,00		25 832,00	25 832,00
13912	Régions	3 750,00		7 917,00	7 917,00
13913	Departements	3 000,00		5 448,00	5 448,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	82 888,69	D001 0,00	82 888,69

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		112 265,03	0,00	205 844,13	III 205 844,13
Transferts entre sections (c)		112 265,03		125 051,85	125 051,85
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisat	78 390,01		101 358,01	101 358,01
28031	Amortissements des frais d'études	21 928,00		19 768,00	19 768,00
28051	Concessions et droits similaires	7 635,72		191,00	191,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 859,30		2 092,68	2 092,68
28184	Mobilier	1 452,00		1 642,16	1 642,16
021	Virement de la section de fonctionnement (d)			80 792,28	80 792,28

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	205 844,13	24 036,41	14 908,15	244 788,69

	Montant
Dépenses financières	IV 82 888,69
Recettes financières	V 244 788,69
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) + 161 900,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5) + 161 900,00
Résultat hors charges transférées	V - (II+D001) 161 900,00

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

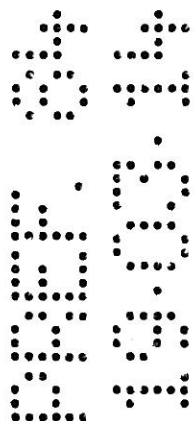
IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)



84092 Code INSEE SM du Bassin de Vie d'Avignon BP 2014
 Budget SMBVA

IV - ANNEXES: IV
 ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1) A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :					
	DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées
 Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES

IV

B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RÉÇUS
 ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
 (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année et profil de l'emprunt (1)	Année	Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité rembt. (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
										Taux ... (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8)	en capital
Totaux généraux																			
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP																			
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP																			
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																			
Totaux pour les autres emprunts																			

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.
 (2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle.
 (3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.
 (4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) taux annuel, tous frais compris.
 (6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
 (8) annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	
	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTÉMENT	
	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	676 015,66
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
 (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

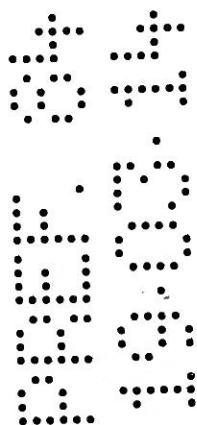
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV - ANNEXES
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
 ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

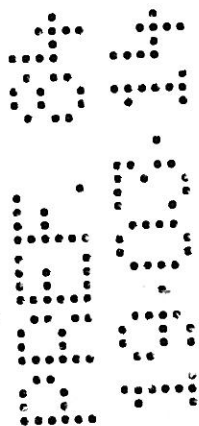
IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8018 Autres engagements donnés					33 600,00	33 600,00	33 600,00
Au profit d'organismes privés					33 600,00	33 600,00	33 600,00
2014	Cotisation	AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE	1	12	33 600,00	33 600,00	33 600,00
TOTAL					33 600,00	33 600,00	33 600,00



IV. ANNEXES...

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN : ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS-BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV : ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV : ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GRÉVÉES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directeur Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	0	3	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2° : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité ou s'impose à la collectivité ou a été établi en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4° : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

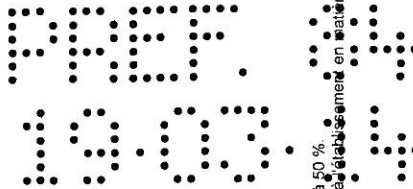
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.



IV: ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER: (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV : ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.3
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.4
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

Nombre de membres en exercice : 34
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 15

Date de convocation : 18/02/2014

Présenté Monsieur Alain CORTADE, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical,

A Le Pontet,

le 3 Mars 2014

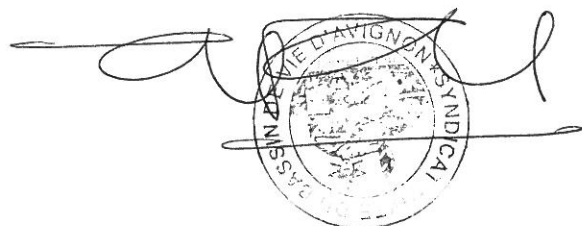
Les membres de l'assemblée délibérante,

<i>Excuse</i> Marie-Josée ROIG	Francis LELEU	Absent	Absent	<i>Primo VACCHIANI</i>
<i>Robert BOYER</i>	<i>Alain CORTADE</i>	<i>Excuse</i> Guy QUIOT	<i>Christian RANDOULET</i>	Absent
<i>Pierre JOUVENAL</i>	Absent	<i>Bernard GOUDON</i>	<i>Georges BEL</i>	<i>DELAFONTAINE</i>
<i>Michel PONCE</i>	<i>Joël GUIN</i>	Absent	Absent	Absent
Absent	<i>Jean-Pierre FENOUIL</i>	<i>André PEREZ</i>	Absent	<i>Excuse</i> Thierry LAGNEAU
<i>Stéphane GARCIA</i>	<i>Lucien STANZIONE</i>	<i>Christian GROS</i>	<i>Pierre MARGAILLAN</i>	<i>Françoise LAFAURE</i>
<i>Jean GUEDES</i>	<i>Michel ANASTASY</i>	Absent	Absent	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse

Le : 19/3/14 et de la publication le : 19/3/14
A Le Pontet le 19/3/14

Le Président, Alain CORTADE



SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction X
 p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement X
 p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement X
 p.23 A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme X
 p.24 A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes X
 p.25 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X
 p.27 A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X
 p.29 A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement X
 p.30 A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X
 p.32 A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X
 p.33 A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X
 p.34 A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N X
 p.35 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements X
 p.36 A4 - Etat des provisions X
 p.37 A5 - Etalement des provisions X
 p.38 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X
 p.39 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X
 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement X
 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement X
 p.40 A8 - Etat des charges transférées X
 p.41 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers X

B - Engagements hors bilan

- p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement X
 p.43 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X
 p.44 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail X
 p.45 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé X
 p.46 B1.5 - Etat des autres engagements donnés X
 p.47 B1.6 - Etat des engagements reçus X
 p.48 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget X
 p.49 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X
 p.50 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X
 p.51 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale X

C - Autres éléments d'informations

- p.52 C1 - Etat du personnel X
 p.54 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X
 p.55 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement X
 p.56 C3.2 - Liste des établissements publics créés X
 p.57 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X
 p.58 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.59 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes X
 p.60 D2 - Arrêté et signatures X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)